

DELIBERATION N° 33

Gendarmerie du Val Druel – révision triennale du loyer annuel des locaux de la caserne à compter du 1^{er} mars 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

Monsieur Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose :

- que la délibération du Conseil Municipal en date 6 mai 1987 approuvait les conditions de location des locaux de la gendarmerie,
- que le bail signé le 15 décembre 1999, avec effet au 1^{er} mars 1999, prévoyait la possibilité d'une révision triennale du loyer en fonction de la valeur locative réelle, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction,
- que l'avenant n° 1 du 1^{er} mars 2002, convenait de reconduire le loyer annuel de la caserne pour un montant de 182 681 €,
- que l'avenant n° 2 avec effet au 1^{er} mars 2005 renouvelait à l'identique le loyer annuel pour une durée de trois ans,
- que la délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2008, approuvait le renouvellement du bail de la gendarmerie, pour un loyer annuel estimé par France Domaine à 210 000 euros,
- que la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009, et suite à une réclamation du Ministère de la Défense portait sur le calcul de l'assiette du loyer, ramenant le montant du loyer annuel à la somme de 207 239,53 €, révisable tous les 3 ans en fonction de la valeur locative réelle estimée par le service France Domaine,
- que l'acte de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 28 mars 2011 constatait la révision triennale du loyer de la caserne de la gendarmerie du Val Druel à compter du 1^{er} mars 2011 pour un montant de 218 000 € conformément au nouvel indice du coût de la construction publié par l'INSEE, valeur connue au 3^e trimestre 2010.

Vu :

- le Code Civil et notamment l'article 1719 modifié par la loi 2009-323 du 25 mars 2009
- la lettre n°11903 S.G. du Premier Ministre en date du 30 juillet 1975, modifiée par la lettre n° 7059 du Président de la Commission Nationale des Opérations Immobilières et de l'Architecture en date du 9 juillet 1981.

Considérant les avis des commissions n° 1 du 16 mai 2011 et n° 6 en date du 17 mai 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions de la révision triennale de loyer annuel des locaux de la gendarmerie du Val Druel, devant entrer en vigueur à compter du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 28 février 2014, telles que définies par l'acte de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 28 mars 2011.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail du 28 décembre 2009, relatif à la révision du loyer annuel des locaux de la gendarmerie du Val Druel.

-
☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire